

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 février 2021

EQUILIBRE ENTRE POUVOIRS CONSTITUTIONNELS - (N° 3486)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 4

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

A l'article 6 de la constitution, remplacer "cinq" par "sept".

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Revenir au septennat permettrait d'inscrire l'action du président au-delà du mandat de l'Assemblée nationale.

Par ailleurs, décorrélérer les élections législatives des élections présidentielles permettrait l'émergence d'un Parlement qui ne serait pas simplement une chambre d'enregistrement du gouvernement; comme nous pouvons le voir dans l'actuelle législature.

Il en va de la légitimité et de la pérennité de nos institutions.